Trente-cinquième année. — N° 149. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 28 Juin 1876.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
an. . . . . 35 fr.
mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
27 Juin 1876.

Chronique générale.

On assure, dit l'*Ordre*, que des négociations seraient engagées entre certains membres du cabinet et les chefs de la gauche.

Ceux-ci renonceraient à attaquer M. Dufaure à propos de l'élection de M. de Mun, et, en revanche, le ministre de la justice soutiendrait au Sénat le projet de loi sur la collation des grades.

D'autre part, on ajournerait l'amendement Gambetta, relatif à l'élection de tous les maires, et le ministère renoncerait à demander la nomination des maires de canton.

Enfin de nombreuses places seraient données aux amis de l'ex-dictateur.

C'est ce qui explique pourquoi le rapport sur l'élection de M. de Mun, qui devait être si dur pour M. Dufaure, est en somme si anodin.

***

Divers journaux ont parlé du général Frébault comme successeur probable du général de Cissey, dont la retraite n'est rien moins que certaine. Ils oubliaient que le général Frébault appartient au département de la marine comme général d'artillerie de marine, et qu'on ne peut songer à lui donner le département de la guerre. Ce serait une insulte gratuite à l'armée, que ne permettrait certainement pas le maréchal de Mac-Mahon.

***

Relativement aux vacances, dont il est question plus que jamais, le *Constitutionnel* avait annoncé que le gouvernement avait donné son assentiment. Il déclare aujourd'hui que, comme il s'agit d'une simple suspension des séances, le gouvernement n'a pas à intervenir. Il ajoute que les bonapartistes combattront la prorogation avant le mois d'août.

On sait, lisons-nous d'un autre côté, que la majorité républicaine de la Chambre des députés songe dès maintenant à prendre bientôt ses vacances, et dans cette hypothèse la discussion du budget serait forcément remise au mois d'octobre. A ce propos, le *Soleil* rappelle ce qui se passait dans la précédente Chambre lorsqu'on apportait quelque retard à discuter le budget et il en tire le motif de donner à M. Gambetta une leçon bien méritée.

« Il fallait entendre en ce temps-là toutes les déclamations du parti républicain reprochant avec aigreur au ministre des finances de ne présenter le budget que trop tardivement pour qu'il pût être sérieusement étudié et débattu.

» Cette année, on a fait droit aux légitimes observations de la gauche. M. Léon Say a présenté le projet de budget assez à temps pour qu'il pût être discuté et voté au plus tard en juillet.

» Mais M. Gambetta est président de la commission du budget. On peut et on doit attendre.

» A propos de M. Gambetta, serait-il passé à l'état d'homme universel ? En 1870 il a été, comme chacun sait, en même temps un habile ministre de la guerre et un ministre de l'intérieur libéral. Il menait les soldats à la victoire et les populations au scrutin avec tant de désinvolture que la France, toujours vaincue, voyait l'Assemblée toujours retardée. On ne chassait pas les Allemands et on ne nommait pas les députés. Mais le dictateur de Tours et de Bordeaux parcourait les départements ayant sous chaque bras un portefeuille.

» Aujourd'hui, M. Gambetta est sur le chemin du ministère des finances, et la *République française* s'occupe avec tant de zèle du personnel et du budget des affaires étrangères, qu'on croirait volontiers que son directeur occulte aspire à la succession de M. le duc Decazes.

» Il y a un proverbe qui dit que lorsqu'on est bon à tout, on n'est bon à rien. M. Gambetta ferait sagement de méditer ce proverbe. »

***

Voici le texte de la proposition de loi relative aux droits de patentes à appliquer aux patentables qui exercent dans un même établissement plusieurs industries différentes, présentée par MM. Savary, Alicot, Etienne de Ladoucette, Morel, Chancel, députés :

« Art 1er. — Dans les villes de 100,000 âmes et au-dessus, le patentable exerçant dans le même établissement plus de quatre commerces, industries ou professions, sera passible de la totalité du droit fixe afférent à chacun de ces commerces, industries ou professions.

» Toutefois cette mesure ne sera applicable que dans le cas où le patentable occuperait habituellement plus de cent personnes employées aux écritures, à la caisse, à la surveillance, aux ventes intérieures ou extérieures et au transport des marchandises.

» Art. 2. — Le droit proportionnel établi en ce cas sur les personnes employées aux écritures, à la caisse, à la surveillance, aux ventes intérieures ou extérieures et au transport des marchandises sera fixé comme il suit :

» Par personne employée en sus du nombre trois à Paris, 80 fr.

» Dans les villes de 100,000 âmes et au-dessus, 40 fr.

» Dans les villes de 50,000 âmes à 100,000, 20 fr.

» Dans les villes de 50,000 âmes et au-dessous, 15 fr.

» Art. 3. — Le droit proportionnel continuera d'être perçu d'après le tarif antérieur dans le cas où le patentable qui exerce dans le même établissement plus de quatre commerces, industries ou professions, occuperait habituellement un nombre d'employés inférieur à cent. »

***

Les journaux républicains annoncent que deux cents décrets de grâces sont déjà signés.

***

Paris-Journal croit pouvoir annoncer que M. le ministre de la guerre va prendre une décision qui sera applaudie par tous.

Il s'agit d'interdire de la façon la plus formelle l'entrée des fonderies et des arsenaux de l'Etat, dans lesquels se produisent journellement des tentatives d'espionnage, auxquelles il faut porter remède.

***

Paris compte à cette heure 46 journaux politiques et quotidiens. On annonce la prochaine apparition d'un 47e. Il sera intitulé l'*Union républicaine* et compterait, dit-on, M. Calmon parmi ses patrons.

***

Diverses feuilles radicales démentent le bruit d'après lequel la commission du budget aurait l'intention de proposer la suppression de la ration de café allouée aux hommes de l'armée de Paris, et du supplément de solde attribué aux officiers de la même armée. Elles s'indignent contre les « bonapartistes » qui font courir de semblables calomnies.

Leur indignation porte à faux, et si l'on voulait chercher l'origine des bruits relatifs à la suppression de la ration de café, c'est dans les feuilles radicales elles-mêmes qu'on la trouverait. Ne disaient-elles pas, il y a quelques mois, que le minime traitement des aumôniers militaires serait payé aux dépens des soldats, qui se verraient privés de leur ration de café. Elles mentaient, et le mensonge retombe sur leurs amis.

***

M. Robert de Massy vient de déposer le rapport relatif à la pension de six mille francs que le parti républicain veut donner à Mme veuve Ricard. Naturellement, le rapport est favorable. La France n'est-elle pas

---

8

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(*Suite.*)

La mère Riviou nous reçut comme de vieilles connaissances. Jamais femme plus brave n'avait marché sous le ciel du bon Dieu. Elle comprit tout de suite le caractère de sa nouvelle pensionnaire et me promit de lui donner contentement.

— Nous passons notre vie aux champs, me dit-elle, si bien que la maison sera à votre mère ; elle pourra la conduire comme on fait de son âne, par la bride et le licol. Nous avons trop à faire pour chicaner à quelqu'un sa fantaisie ; ici chacun aime son repos, ce qui fait qu'on ne touche pas à celui des autres. Dans un mois j'aurai une filleule qui tiendra compagnie à la bonne femme et l'aidera pour le ménage. C'est un vrai chien de berger que votre mère pourra mener au doigt et à l'œil. Par ainsi, il faudra bien qu'elle se plaise parmi nous où le diable s'en mêlera.

Je partis complétement rassuré.

Mais l'absence de ma mère changeait tout pour moi. Maintenant j'étais seul, obligé de manger chez le marchand de vin et de coucher à la chambrée. Ne partageant point les habitudes des autres compagnons, je ne savais que faire de mes dimanches et de mes soirées. Mauricet s'aperçut que je tombais dans la tristesse.

— Prends garde, me dit-il, faut tirer parti de toutes les positions. J'ai passé par là, mon petit, et je sais ce que c'est que de bivouaquer ainsi dans le provisoire et d'avoir toujours sa vie sous le pouce, comme un déjeuner de passage. Au commencement ça vous embrouille, ça vous ennuie, on aimerait mieux coucher sur la paille que dans les draps de tout le monde ; mais c'est un apprentissage, vois-tu, il n'y a pas de mal que tu te trouves abandonné à toi-même et obligé de veiller au grain. Avec les mères on n'est jamais sevré ! Quand nous sommes tout petits et que le bon Dieu nous les donne, il nous fait une grâce, mais quand nous sommes devenus hommes, et qu'il nous les retire pour un temps, c'est nous rendre service. Si Madeleine n'était point partie tu n'aurais jamais appris à remettre tes boutons de bretelles.

Je sentais la vérité de ce qu'il disait ; mais je trouvais ce nouvel apprentissage autrement dur que celui auquel j'avais dû me soumettre pour un métier ; je commençais à comprendre qu'il était plus difficile d'être un homme que de devenir un ouvrier.

La chambrée où je couchais avait une douzaine de lits occupés par des compagnons appartenant aux différentes parties du bâtiment, tels que maçons, charpentiers, peintres ou serruriers.

Parmi eux se trouvait un Auvergnat déjà sur le retour qu'on nommait Marcotte et qui avait autrefois *limousiné* dans notre chantier. C'était un homme tranquille, tout à son travail, sans être grand ouvrier, et qui ne parlait que lorsqu'il ne pouvait pas se taire.

Le bonhomme Marcotte vivait de noix ou de radis, selon la saison, et envoyait tous ses gains au pays pour acheter de la terre.

Il possédait déjà une dizaine d'arpents et attendait qu'il fût arrivé à la douzaine pour se retirer sur son domaine. Il devait se bâtir lui-même une maisonnette, avoir deux vaches, un cheval, et vivre là en cultivateur.

Ce projet poursuivi depuis l'âge de quinze ans était presque accompli ; encore quelques mois et il touchait au but.

Nous plaisantions parfois le bonhomme qu'on avait surnommé le *propriétaire ;* mais les moqueries glissaient sur son amour-propre comme la pluie sur les toits. Tout à son idée, le reste n'était pour lui que du bruit. Ce fut en le voyant que je réfléchis pour la première fois à ce qu'il y avait de force dans une volonté toujours la même et toujours active. Avant cet exemple, je ne savais pas ce que peut la persévérance du plus faible contre l'obstacle le plus fort.

Le voisin de chambrée du bonhomme Marcotte acheva la leçon.

Celui-ci était un compagnon serrurier jeune et habile, mais qui ne travaillait qu'à ses heures, s'amusait à discrétion et ne restait jamais dans un atelier plus d'un mois, de peur d'y *être pris par la mousse,* comme il le disait. Tout ce qui le gênait était traité par lui de *superstitions !* Parlait-on de la régularité dans le travail : superstition ! de la probité envers les bourgeois : superstition ! de l'obligeance pour les camarades : superstition ! de ce qu'on doit aux siens : superstition !

Faroumont déclarait hautement que chacun vivait pour soi et devait regarder les autres hommes comme un gibier excellent à frire pourvu qu'on pût l'attrapper. On riait de ses idées, mais il courait sur son compte des bruits qui sentaient la correctionnelle, et les bons ouvriers s'en tenaient avec lui à bonjour et bonsoir.

Pour ma part je l'évitais le plus possible, moins par raison que par répugnance. Aussi, dès le premier jour, il m'avait appelé *la rosière,* en raillerie de quelques scrupules que j'avais laissé voir, et j'a-

assez riche pour payer la gloire d'avoir eu quelques semaines M. Ricard pour ministre?

M. Robert de Massy parle des services que M. Ricard a rendus pendant ses cinq dernières années par sa participation aux travaux parlementaires où il s'inspirait de son dévouement à la République. Ainsi, avoir été député républicain, cela constitue un premier droit à une pension! L'idée ne peut manquer de plaire à la majorité, puisqu'elle est républicaine, et que chaque votant donnera ainsi à sa famille des titres à être un jour pensionnée.

*
* *

On annonce comme possible, dit la *Semaine financière*, l'ajournement de l'Exposition projetée pour 1878. Cet ajournement aurait lieu à la demande de l'Autriche, qui déclarerait qu'elle redoute de n'être point prête pour l'époque assignée. Le comité français, de son côté, ne se dissimulerait plus qu'il y a de très-sérieuses raisons de croire qu'une année de plus ne serait point de trop comme délai, pour nous mettre en mesure nous-mêmes.

*
* *

On lit dans l'*Armonia* que plusieurs souverains, notamment ceux d'Espagne, d'Autriche et de Bavière, le président de Mac-Mahon et, dit-on, Mourad V, ainsi que plusieurs présidents des républiques américaines, ont adressé des dépêches de félicitations à Sa Sainteté à l'occasion du trentième anniversaire de son élection au trône pontifical.

*
* *

On a célébré mardi dernier, à Windsor, par des salves d'artillerie, et à Londres par des volées de cloches, le trente-deuxième anniversaire de l'accession de la reine Victoria au trône d'Angleterre.

*
* *

Il vient de paraître à Bruxelles « *Le Mac-Mahonat,* » libelle plein de fiel et de haine, dû à la plume de Rochefort.

LES DROITS SUR LES VINS.

Nous empruntons les lignes suivantes au compte rendu analytique de la Chambre des députés (séance du 23 juin) :

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Robert Mitchell et plusieurs de ses collègues relative à une enquête parlementaire à l'effet de rechercher les moyens de réduire les droits qui grèvent actuellement les vins.

La commission d'initiative conclut à ce que la proposition ne soit pas prise en considération.

M. Robert Mitchell développe sommairement sa proposition. Le vin est soumis à l'impôt depuis le moment où il se forme dans les cuves jusqu'à celui où il entre dans la cave du consommateur. L'État a ainsi perçu les cinq sixièmes du prix d'achat; un sixième seulement revient au producteur.

Le droit est le même pour tous les vins, quelle qu'en soit la valeur. Pour rétablir la justice en cette matière, il faudrait se rendre compte des quantités de vins chers et de vins à bon marché qui entrent dans la consommation. Une commission d'enquête pourra seule recueillir ces renseignements.

Il faudrait aussi rechercher les moyens d'établir un droit proportionnel au lieu de l'acquit-à-caution tel qu'il fonctionne maintenant.

Les droits d'entrée et d'octroi sont tellement élevés, que beaucoup de vins ne peuvent être expédiés à Paris. Aussi, à Paris, se fabrique-t-il beaucoup de vins dans lesquels on trouve de la litharge, des sels de plomb et autres matières nuisibles. (Bruit.)

Une enquête éclaircirait les faits et mettrait en lumière les moyens à employer pour remédier à un tel état de choses. (Très-bien! à droite.)

M. Andrieux, rapporteur, répond que la commission n'a pas cru qu'il y eût lieu de donner suite à la proposition. On voudrait réduire les droits qui grèvent actuellement les vins.

M. Robert Mitchell fait remarquer qu'il s'agit seulement d'obtenir une répartition plus équitable.

M. Andrieux ajoute que la proposition est trop vague pour être prise en considération. Que ne formule-t-on des propositions précises et pratiques pour les droits sur les vins?

Une commission d'enquête, pour remplacer les droits sur les vins, devrait rechercher les économies à faire ou les nouveaux impôts à établir; mais c'est là l'œuvre de la commission du budget, et il faut craindre de multiplier les commissions d'enquête.

M. Ganivet dit que les auteurs de la proposition ne demandent pas qu'on diminue immédiatement les impôts sur les boissons, mais qu'on recherche les causes de l'état de souffrance où se trouve la production vinicole, qu'on examine s'il ne serait pas possible de réduire les droits. (Interruptions.)

Ces droits ont été augmentés, depuis 1871, dans une proportion considérable; l'orateur entre dans le détail des diverses modifications survenues dans la législation sur les boissons, à la charge de la consommation et par suite de la production.

Dans les départements où le vin a peu de valeur, l'élévation des taxes constitue un véritable empêchement à l'écoulement des produits; il en résulte un privilége pour les départements qui produisent des vins d'un prix plus élevé. L'étude de cette question rentrerait dans le programme d'une commission d'enquête.

La différence de taxe entre l'expédition en cercles et l'expédition en bouteilles est préjudiciable non-seulement à l'industrie vinicole, mais aussi à la verrerie et à d'autres industries accessoires.

C'est encore là une question qu'étudierait la commission, ainsi que celle de la suppression ou la réduction de la taxe qui pèse sur le vin à emporter.

A tous les points de vue, la proposition mérite d'être prise en considération; car il ne s'agit aujourd'hui que de nommer une commission pour rechercher s'il y a lieu d'ordonner une enquête.

La Chambre a ordonné une enquête pour étudier les moyens de prévenir les explosions de feu grisou; c'est une question bien plus technique et spéciale que la question des vins.

Il s'agit d'alléger les charges qui pèsent sur les petits consommateurs; ce n'est pas là une question politique, mais purement économique, et elle mérite toute la sollicitude de la Chambre. (Applaudissements à droite.)

M. Louis Passy, sous-secrétaire d'Etat des finances, dit que le gouvernement juge inopportun la proposition d'enquête parlementaire.

C'est par des propositions spéciales qu'il conviendrait de procéder pour introduire des réformes dans la législation sur les boissons.

Quant aux renseignements dont on peut avoir besoin, l'administration est toujours à la disposition des membres de la Chambre.

Mais il ne faut pas surexciter des espérances que le gouvernement ne saurait réaliser prochainement. (Très-bien! à gauche.)

M. Jolibois rappelle qu'il ne s'agit point d'obtenir une diminution, mais une meilleure répartition qui serait favorable à la fois à la production et aux intérêts du Trésor.

Est-il juste de faire payer autant pour le vin que boit l'ouvrier que pour le vin qui paraît sur la table du riche? La question n'a rien de politique et elle intéresse le pays tout entier.

Il est procédé au scrutin et au pointage du scrutin sur les conclusions de la commission.

A la majorité de 207 voix contre 198, sur 405 votants, ces conclusions sont adoptées, c'est à dire que la proposition de M. Robert Mitchell et plusieurs de ses collègues n'est pas prise en considération.

Etranger.

TURQUIE.

Une dépêche officielle nous a dit que tout était tranquille à Constantinople. Nous voulons bien le croire: mais enfin, s'il règne un calme aussi heureux dans la capitale de l'empire turc, nous nous demandons pourquoi toutes les dépêches politiques sont impitoyablement interdites par les autorités musulmanes? Cette censure autorise toujours à supposer non pas des événements graves, mais une situation très-tendue.

Ce silence ne pourra pas se prolonger outre mesure.

En attendant, nous recevons des nouvelles assez importantes de la Serbie, qui semble plus que jamais destinée à jouer un rôle dans le drame oriental.

L'*Agence russe* nous transmet la dépêche suivante:

« Saint-Pétersbourg, 24 juin.

» Plusieurs journaux russes ont reçu de leurs correspondants la nouvelle que les troupes turques, mêlées de Kurdes et d'Albanais, serrent de très-près les frontières de Serbie.

» Dès lors, en cas de provocation de la part des Turcs, on peut craindre de voir les résolutions suprêmes prévaloir en Serbie.

» Si ces nouvelles se confirmaient, les événements ultérieurs devraient être considérés comme résultant de l'appui matériel et très-apparent prêté à la Turquie par l'Angleterre. »

La *Correspondance universelle* semble confirmer la dépêche russe par un télégramme reçu de Trieste, qui annonce l'alliance formelle de la Serbie et du Monténégro:

« Trieste, 24 juin.

» Aussitôt après l'arrivée de Cettinje de Lazor Koskis, porteur du traité d'alliance offensive et défensive du Monténégro avec la Serbie, le ministre de la guerre de Belgrade a envoyé des ordres secrets à tous les chefs de corps sur les frontières, contenant les décisions du conseil des ministres et indiquant toutes les dispositions à prendre nécessaires pour l'entrée en campagne.

» Considérez donc, d'ores et déjà, comme officielle la rupture des relations de la Serbie et du Monténégro avec la Porte et leur entrée en campagne comme résolue avant la fin du mois. »

Enfin le *Bon Sens* reçoit de son correspondant particulier les renseignements suivants sur la position de l'armée serbe:

« Belgrade, le 24 juin.

» L'armée serbe a concentré 10 de ses brigades, soit environ 56,000 hommes, à Aleksina. Ces forces constituent 65 bataillons, 18 escadrons et 20 batteries, avec 120 pièces de campagne. Aleksina est situé à une portée de canon de la frontière nord de la Turquie, sur la grande route qui mène au Bosphore par Nissa, Sophia et Andrinople. Il y a 700 kilomètres d'Aleksina à Constantinople.

» Sur la frontière ouest de la Serbie, gardant la Bosnie et l'Herzégovine, il y a 44,000 hommes avec 96 canons répartis le long du cours de la Drina.

» Enfin une quarantaine de mille hommes du deuxième ban de la réserve gardent les places et les étapes de l'intérieur de la Serbie.

» Quant aux insurgés et aux Monténégrins, les renseignements varient tellement sur leurs forces et sur leurs positions, qu'on ne peut avoir aucune certitude à ce sujet. On suppose cependant que s'ils ont laissé tranquillement Mouktar-Pacha rentrer à Niskik, c'est qu'ils sont occupés à se concentrer et à se fortifier dans cette région montagneuse étroite qui relie le Monténégro au sud de la Serbie. Ils auraient donc l'intention de fermer le passage et la route aux troupes turques qui occupent la Herzégovine lorsque les armées serbes entreront en ligne. Dans ce cas, la situation de Mouktar-Pacha et de son corps d'armée serait réellement critique. »

En résumé, la Serbie est prête à entrer en campagne avec une armée de 100,000 hommes, appuyée par la petite mais courageuse armée du Monténégro.

Nous connaissions depuis longtemps les dispositions belliqueuses de toutes ces populations. Jusqu'ici elles n'ont été paralysées que par la défense formelle de la Russie, qui ne voulait pas voir engager la lutte. Aussi considérons-nous comme la plus grave des dépêches reçues ce matin celle

---

vais répondu au sobriquet en le nommant *la chiourme* par allusion au bagne, où ses principes me paraissaient devoir le conduire.

Depuis, les deux noms nous avaient été conservés par la chambrée.

Bien que Faroumont eût paru prendre la chose en riant, il m'avait gardé rancune et il essaya plusieurs fois de me chercher querelle, sachant bien que je n'étais pas de force à lui résister; mais j'y mis assez de prudence pour tromper ses intentions; Mauricet, témoin d'une de ces tentatives, m'encouragea à persister.

— Défie-toi de *la Chiourme* comme du diable, me dit-il sérieusement; tu sais que je ne suis pas un enfant et que j'ai tenu tête à des lurons solides; mais j'aimerais mieux une maladie de six mois que d'avoir affaire à celui-là.

Je pensais de même: l'intelligence et la méchanceté de Faroumont rendaient sa vigueur véritablement redoutable; car une des misères de notre condition, à nous autres gens de métier, est le respect aveugle que nous avons pour la force. Une sorte de point d'honneur réduit l'ouvrier à ses moyens personnels de défense; il tient à gloire de n'en point chercher au dehors, de sorte que celui qui peut avoir raison de chacun en particulier se trouve en mesure de tyranniser tout le monde.

Si la race des duellistes à coups d'épée disparaît dans les autres classes, celle des duellistes à coups de poing est toujours aussi nombreuse parmi nous. Combien n'ai-je pas vu de ces vauriens féroces qui avaient estropié de braves ouvriers, ou même fait des veuves, et à qui leur scélératesse tenait lieu de considération? Nul n'osait leur montrer son mépris, de peur de grossir la liste des victimes. Tout le monde disait:

— Faut prendre garde; c'est un méchant gueux!

Et on avait pour lui des égards. Qu'eût-il été cependant contre tous, puisqu'on était d'accord pour le juger? d'où vient qu'on ne s'entendait pas pour exécuter le jugement? Serait-il donc si difficile aux honnêtes ouvriers de se réunir contre ces bêtes enragées pour les chasser de leurs rangs? Mais nous avons encore, à plus d'un égard, des idées de sauvage: comme eux, nous prenons l'esprit de brutalité et de bataille pour le courage, et nous en faisons une vertu qui rachète tous les vices!

Quoi qu'il en soit, je me rappelai la recommandation de Mauricet, et j'évitai soigneusement toute occasion de débat avec Faroumont, dont les mauvaises intentions parurent oubliées ou du moins assoupies.

Le voisinage de chambrée me lia, au contraire, avec le bonhomme Marcotte, autant du moins que le permettait la différence d'âge et de goûts. Il me confia son projet de retourner prochainement au pays; il n'attendait pour cela qu'une occasion d'acquérir son petit domaine.

Deux ou trois jours après cette confidence, il rentra plus tard qu'à l'ordinaire; une partie de ses compagnons étaient déjà couchés; j'avais veillé pour écrire à Lonjumeau; et j'allais éteindre ma chandelle quand j'entendis le bonhomme qui montait en chantonnant.

Il ouvrit la porte avec une assurance bruyante qui m'étonna. Contrairement à toutes ses habitudes, il avait la voix haute, l'œil brillant, le chapeau crânement penché sur l'oreille.

Au premier regard, je compris que le *propriétaire* avait dérogé à sa sobriété habituelle. Le vin le rendait causeur et il s'assit sur le bord de son lit pour me raconter sa soirée: il venait de quitter le voiturier qui faisait les commissions au pays. Il avait appris de lui que la pièce de terre longtemps convoitée et qui devait compléter sa *gagnerie* était enfin à vendre; le notaire n'attendait que son argent.

— Vous avez la somme? demandai-je.

— Comme tu dis, mon vieux, reprit Marcotte en baissant la voix et avec ce rire mystérieux de ceux qui n'en ont pas l'habitude: livres et appoints, tout est prêt.

Il regarda tout autour de lui pour s'assurer que tout le monde dormait, puis, fourrant le bras jusqu'à l'épaule dans sa paillasse, il en retira un sac qu'il me montra avec une expression rieuse.

— Voici la chose, me dit-il, il y a là un lopin de terre et de quoi me construire un chenil.

Il avait déroulé la corde qui serrait la pointe de toile et plongé la main au dedans pour compter les écus; mais au bruit de l'argent il tressaillit, jeta un regard de côté, me fit signe de ne rien dire et referma le sac qu'il cacha sous son traversin. Il lui-même fut bientôt au lit et endormi.

Je me déshabillai pour en faire autant; mais au moment d'éteindre la chandelle, mon regard s'arrêta sur le lit de Faroumont; le compagnon de dortoir avait les yeux grands ouverts; il les referma brusquement sous mon regard. Je n'y pris pas autrement garde et je me couchai.

Je ne puis dire ce qui troubla mon sommeil au milieu de la nuit; mais je fus réveillé presque en sursaut.

Le clair de lune arrivait à travers les fenêtres sans rideaux et jetait une lueur très-nette de ce côté.

En me retournant, je me trouvai en face du lit de *la Chiourme,* il était vide! Je me redressai sur mon coude pour mieux voir: le doute était impossible; Faroumont s'était levé.

(La suite au prochain numéro.)

nous transmet l'Agence russe. Si cette dépêche est vraie, il faudrait y voir le *licet* donné par le cabinet de Saint-Pétersbourg à la Serbie.

Quand deux armées, animées de telles passions, sont en présence, il suffit d'un coup de fusil pour engager la guerre; aussi la dépêche indique-t-elle « les résolutions suprêmes » comme prêtes à prévaloir en Serbie.

Elle y ajoute, — et cela est à rapprocher des articles semi-officieux du *Nord*, — que les événements ultérieurs devront être considérés « comme résultant de l'appui matériel et très-apparent prêté à la Turquie par l'Angleterre. »

Il y aurait donc, en Russie, une tendance à mettre l'Angleterre en cause, ou, du moins, à la rendre responsable du conflit, du jour où les hostilités éclateront.

Quel a été le rôle vrai de l'Angleterre? Quelle responsabilité faut-il lui attribuer dans les horreurs commises en Bulgarie, où plus de 17,000 victimes ont été massacrées sans que le télégraphe en ait rien dit? — Nous ne le savons pas. Les journaux russes l'accusent formellement d'avoir poussé la Turquie à une répression à outrance; et le *Daily News* lui-même, journal anglais, donnerait un certain crédit à cette accusation; il n'hésite pas, du reste, à dire qu'une lourde responsabilité pèse sur le cabinet de Saint-James.

L'incertitude où nous sommes à cet égard n'est pas dissipée par l'attitude de M. Disraeli à la Chambre des communes, car le ministre anglais, interrogé, s'est renfermé dans la plus complète réserve, et il a écarté la question qu'il considérait comme un danger, ou, du moins, comme un embarras pour sa politique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Président du Tribunal de commerce de Saumur a l'honneur d'informer MM. les commerçants et industriels de l'arrondissement, qu'une note concernant les marques de fabrique françaises au Brésil lui a été transmise par le ministère de l'agriculture et du commerce.

Cette pièce a été déposée au greffe du Tribunal, où elle est à la disposition de toutes les personnes intéressées à la consulter.

Cours public et gratuit
DE
VITICULTURE
Professé par M. DU BREUIL.

M. Du Breuil, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, chargé par le ministre de l'agriculture de l'enseignement de l'arboriculture dans les Ecoles d'agriculture de l'Etat et dans les départements, commencera son cours de viticulture, à Saumur, le 5 juillet 1876, à 9 heures 1/2 du matin, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Leçons théoriques, à 9 heures 1/2 du matin.

Le 5 juillet. — Notions historiques et économiques sur les vignobles. — Création d'un vignoble. — Choix de l'emplacement.

Le 6 juillet. — Suite de la création d'un vignoble. — Clôtures. — Préparation du sol. — Choix des cépages.

Le 7 juillet. — Suite de la création d'un vignoble. — Multiplication de la vigne.

Le 8 juillet. — Suite de la création d'un vignoble. — Forme de la plantation. — Plantation.

Le 9 juillet. — Taille de la vigne. — Principes généraux. — Divers modes de taille des sarments fructifères.

Le 10 juillet. — Divers modes de supports de la vigne dans les vignobles.

Le 11 juillet. — Formes à donner à la charpente des ceps.

Le 12 juillet. — Entretien des vignobles. — Culture du sol. — Engrais et amendements.

Le 13 juillet. — Suite de l'entretien des vignobles. — Attache des ceps. — Ebourgeonnement. — Accolage des bourgeons. Pincement. — Incision annulaire. — Rognage des bourgeons. — Effeuillement. — Renouvellement des ceps.

Le 14 juillet. — Opérations contre les intempéries et les maladies.

Le 15 juillet. — Insectes nuisibles. — Vendange. — Modes d'exploitation. — Compte de culture.

Si l'on peut trouver des éléments de démonstration, des leçons pratiques seront faites à 3 heures du soir, dans les vignobles et aux jours qui seront ultérieurement indiqués.

Elles auront lieu le même jour que les leçons théoriques.

Angers, le 23 juin 1876.

Pour le Préfet de Maine-et-Loire,
Le Secrétaire général délégué,
MONTAUBIN.

Ainsi qu'on peut le voir plus haut dans un extrait du compte rendu de la Chambre, vendredi a eu lieu une discussion fort intéressante pour notre pays et surtout pour notre ville qui est si vivement intéressée à la réforme du mode de perception de l'impôt sur les boissons. M. Robert Mitchell, d'accord avec un grand nombre de députés, avait présenté une proposition tendant à ouvrir une enquête parlementaire à l'effet de rechercher les moyens de réduire les droits qui pèsent actuellement sur les vins. Cette proposition a été soutenue avec un grand talent. Mais malgré cela elle a été rejetée à la Chambre des députés par 207 voix contre 198.

MM. Benoist et Maillé ont voté *contre* avec la majorité qui a refusé toute enquête parlementaire sur des droits qui pèsent si lourdement sur les consommateurs.

MM. Berger, Janvier de la Motte et de Soland ont voté *pour*, c'est-à-dire en faveur de l'enquête.

N'ont pas pris part au vote : MM. Durfort de Civrac et de Maillé.

Quant à nous, nous ne pouvons regretter trop vivement le rejet d'une proposition dont l'adoption avait une importance capitale pour notre département, dans lequel les intérêts vinicoles tiennent un rang tout à fait exceptionnel.

L'administration du timbre porte à la connaissance du public qu'il est interdit aux particuliers, sous peine d'amende, de faire usage de timbres mobiles pour les affiches manuscrites.

Ces timbres sont uniquement destinés aux imprimeurs.

Il est également défendu, toujours sous peine d'amende, de se servir de timbres mobiles de 10 centimes (timbres de quittances) pour le timbrage desdites affiches manuscrites.

Les personnes qui auraient besoin d'affiches à la main doivent se procurer du papier spécial au timbre extraordinaire. Les affiches doivent toujours être sur papier de couleur, le papier blanc étant réservé à l'administration.

Doué. — Nous lisons dans l'*Ordre*, de Paris :

« Un de nos abonnés nous écrit de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), qu'ayant lu dernièrement dans l'*Ordre* que Weston, le célèbre marcheur américain, devait arriver incessamment à Paris, où il franchira une distance de vingt-deux lieues en douze heures de temps sans s'arrêter, il nous prie de porter à la connaissance du public, en général, et de nos lecteurs, en particulier, que le facteur rural de Doué, homme de cinquante ans, est tout disposé à faire le même pari, à la condition du dépôt de 1,000 fr. ou 2,000 fr. par les parieurs, contre celui de 500 fr. ou 1,000 fr. par lui. Voilà qui est fait! Avis donc aux amateurs. »

Le facteur rural dont il s'agit est en effet un rude marcheur, et plus d'une fois l'*Echo Saumurois* a conté ses prouesses. Si le pari est relevé, Weston pourrait bien trouver son maître.

Angers. — On lit dans l'*Etoile* :

Nous sommes priés par un de nos abonnés de demander à la nouvelle administration municipale d'Angers si elle a commencé des démarches auprès du ministère de la guerre pour obtenir la suppression de la poudrière établie au château. Notre abonné, dans la lettre qu'il nous écrit, s'étonne du silence gardé par la presse angevine sur une question qui intéresse à un si haut degré les habitants de notre ville. « J'avais prévu, nous dit-il, la catastrophe de la place Cupif, et j'avais adressé, dans le temps, aux journaux d'Angers, une lettre où étaient signalés les vices de construction de la halle qui s'est écroulée depuis; ma lettre fut jetée au panier; il s'agit aujourd'hui d'un danger bien autrement grand; c'est la mort de milliers de personnes, c'est la ruine de la moitié d'Angers qu'occasionnerait l'explosion de la poudrière du Château. »

UNE ENFANT MARTYRISÉE PAR SON PÈRE ET SA MÈRE.

Segré. — Mercredi dernier, le tribunal correctionnel de Segré a prononcé deux condamnations graves, dans une affaire dont l'opinion publique s'était beaucoup préoccupée.

Il est effectivement fort rare qu'un père et une mère s'entendent pour infliger les sévices les plus odieux à leur enfant, dans le but de s'en débarrasser, et d'alléger par ce moyen les charges du ménage.

Tel était cependant le délit imputé aux époux Amadou, qui s'étaient faits les bourreaux de leur fille Eugénie, âgée de trois ans seulement.

Le corps de la pauvre enfant était en effet couvert de plaies contuses, occasionnées par les violences exercées sur elle par son père. Un jour notamment, ce dernier, après avoir précipité sa fille à terre, l'avait foulée aux pieds avec acharnement.

Une autre fois, cet homme s'était rendu coupable à l'égard de son enfant d'une véritable tentative de meurtre, en profitant de ce qu'elle était gravement malade pour l'exposer volontairement au froid pendant la nuit.

Les faits imputés à la femme Amadou ne sont pas moins odieux. Tous les raffinements d'une froide cruauté avaient été employés par elle pour mener progressivement au tombeau l'être sans défense auquel elle avait donné le jour : en butte à des violences quotidiennes, la malheureuse victime était fréquemment privée de nourriture et de sommeil.

Ajoutons encore qu'un des passe-temps favoris de la femme Amadou consistait à introduire de force dans la bouche de son enfant des aliments bouillants. Les traces des brûlures ont été constatées par le médecin légiste.

Enfin, à deux reprises différentes, les deux prévenus avaient, de complicité, conduit au milieu de la nuit la petite Eugénie dans ce même caveau où elle était souvent séquestrée le jour, et pendant de longues heures ces parents dénaturés s'étaient livrés sur leur enfant aux traitements les plus odieux.

L'exposé de ces actes criminels, attestés par de nombreux témoins, a vivement impressionné le nombreux auditoire présent à l'audience.

M. le substitut Derouet, dans un réquisitoire énergique, a relevé avec indignation les actes de barbarie dont les deux prévenus s'étaient rendus coupables.

Le défenseur, Me Louis, a tiré de cette affaire le meilleur parti possible.

Les époux Amadou ont été condamnés chacun à un an de prison.

Poitiers. — Les feux traditionnels de la Saint-Jean ont eu lieu vendredi soir.

Suivant l'usage, des feux avaient été dressés sur les différentes places de la ville.

Comme toujours, il y avait foule à Blossac, et, des terrasses, le coup-d'œil était fort beau.

Tours. — On lit dans l'*Union libérale* :

On nous dit que depuis plusieurs jours un intrépide nageur met en émoi tous les promeneurs du pont de pierre.

La chose se passe à 5 heures.

Quelques ouvriers descendent la Tranchée : l'un d'eux donne, à un ami, son panier, ses sabots et sa casquette, et saute, tout habillé, par-dessus le parapet.

Cet homme habite auprès du quartier de Cavalerie, c'est-à-dire environ 800 mètres plus bas. Il descend en nageant jusqu'à sa porte.

BAINS DE MER DES SABLES.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de l'inauguration du Casino des Sables-d'Olonne, le train n° 5 partant de Tours à 10 h. 45 du matin, correspondant à Loudun avec les trains partant de Poitiers à 10 h. 45 du matin, et de Saumur à 11 h. 30 du matin, continuera exceptionnellement le 30 juin et le 1er juillet sur les Sables-d'Olonne, où il arrivera à 8 h. 20 du soir.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, *payable le 15 juin*, sont priées de se libérer sans retard.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 juin 1876.

Versements de 74 déposants (25 nouveaux), 10,772 fr. 04 c.

Remboursements, 5,887 fr. 83 c.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 2 juillet 1876,

A 8 heures 1/4 du soir, Square du Théâtre.

Programme.

1. *La Médaille de Crimée* (marche). Bléger.
2. *Le Domino noir* (fantaisie) ..... Auber.
3. *Le Génie des Roses* (valse)..... X...
4. *Hop! Hop!* (polka)..... Ziégler
5. *Alsace-Lorraine* (pas redoublé). Ben-Tayoux.

Faits divers.

Selon l'usage séculaire, le maire de Marseille a renouvelé le vœu commémoratif de la grande peste de 1720. Il a assisté à la procession générale. La station sur la place de la préfecture offrait un spectacle imposant. Un autel monumental avait été élevé, entouré d'un massif de verdure. Une cantate a été exécutée avec accompagnement de musique militaire. Le préfet était présent au balcon.

***

On écrit de Nancy, 25 juin :

Un enfant de deux ans a été déposé hier sur les rails du chemin de fer. Le mécanicien l'ayant aperçu de loin, a renversé la vapeur, et le pauvre petit être a été sauvé. Le coupable est arrêté, dit-on.

Dernières Nouvelles.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la collation des grades a décidé qu'elle entendrait M. le ministre de l'instruction publique.

La commission s'est ajournée, en attendant que M. le ministre de l'instruction publique ait fait connaître le jour où il se rendrait devant elle.

La résolution prise par la gauche de refuser au gouvernement la nomination des maires au chef-lieu de canton a causé une grande émotion dans les couloirs de la Chambre. Divers groupes de l'Assemblée se sont réunis pour essayer de modifier cette résolution.

Le rapport sur la loi municipale est prêt; on dit que M. Ferry doit le déposer aujourd'hui même.

L'*Agence Mac-Lean* publie les dépêches suivantes :

Londres, 26 juin, midi.

On annonce d'une source bien autorisée que l'Angleterre invitera d'ici quelques jours les grandes puissances à faire une demande collective à Belgrade pour accentuer leur ferme décision de ne pas tolérer que la paix européenne soit troublée par la nation serbe. On espère que toutes les puissances participeront à cette démarche.

Le *Morning Post* reçoit ce matin une dépêche de Berlin qui déclare que les trois puissances ont formellement averti la Serbie que, dans le cas d'une guerre entre celle-ci et la Sublime-Porte, les puissances ne se croiraient pas le droit d'intervenir, mais qu'elles abandonneraient la principauté à son sort, permettant à la Turquie de défendre ses traités et ses droits.

Vienne, 25 juin.

La *Neue Freie Press* annonce que la Turquie a l'intention de faire une démarche auprès du gouvernement anglais dans le but de créer une administration financière dirigée par des fonctionnaires anglais.

Pour les articles non signés : P. Godet.

Publications de mariage.

Gabriel-Urbain-Ferdinand Fermé, juge suppléant au tribunal civil de Saumur, et Aimée-Marthe Dusoul, sans profession, de Bourgueil.

Alexis-Joseph Closier, pharmacien, et Marie-Louise Dessepme, sans profession, tous deux de Saumur.

Arthur Mathurin, couvreur, de Saumur, et Marie Corneau, sans profession, de Romorantin (Loir-et-Cher).

Sommaire des gravures que l'*Univers illustré* a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Portrait de George Sand ; funérailles de George Sand ; le château de Nohant : pavillon du jardin sur la route de La Châtre, le Salon au rez-de-chaussée, façade du château sur le jardin ; visite d'Européen dans une maison turque ; Salon de 1876 : *la Main chaude*, tableau de M. Frappa, portrait de la duchesse de Devonshire, par Gainsborough ; une rue à La Valette, dans l'île de Malte ; *Kisber*, vainqueur dans la course du Grand Prix de Paris. — Rébus, problème d'échecs.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. Réjou et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison Abel PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Marché de Saumur du 24 juin.

Froment (l'h.)	77 k.	20 —	Huile chene.	50	— —
2e qualité. .	74	18 94	Huile de lin.	50	— —
Seigle	75	12 50	Graine trèfle	50	— —
Orge.	65	12 —	— luzerne	50	— —
Avoine h.bar.	50	13 —	Foin (h.bar.)	780	95 —
Fèves	75	16 50	Luzerne —	780	80 —
Pois blancs. .	80	36 —	Paille —	780	70 —
— rouges. .	80	36 —	Amandes . .	50	— —
Graine de lin.	70	— —	Cire jaune. .	50	250 —
Farine, culas.	157	— —	Chanvres 1re		
Colza	65	— —	qualité (52 k. 500)		— —
Chenevis . .	50	16 —	2e —	—	— —
Huile de noix.	50	75 —	3e —	—	— —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875. .	1re	qualité	» à	80
Id.	2e	id.	» à	55
Ordin., envir. de Saumur 1875,	1re	id.	» à	45
Id. 1875,	2e	id.	» à	40
Saint-Léger et environs 1875,	1re	id.	» à	50
Id. . .	2e	id.	» à	45
Le Puy-N.-D. et environs 1875,	1re	id.	» à	40
Id. . .	2e	id.	» à	38
La Vienne, 1874.			» à	30

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1875			» à	100
Champigny, 1875	1re	qualité	» à	120
Id.	2e	id.	» à	100
Id. 1874	1re	id.	» à	»
Id.	2e	id.	» à	»
Varrains, 1875			75 à	80
Varrains, 1875.			» à	»
Bourgueil, 1875	1re	qualité	80 à	85
Id.	2e	id.	70 à	75
Id., 1874.	1re	id.	» à	»
Id.	2e	id.	» à	»
Restigné			» à	70
Chinon, 1875.	1re	id.	65 à	75
Id.	2e	id.	» à	65
Id. 1874	1re	id.	» à	»
Id.	2e	id.	» à	»

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Départs de Saumur :
6 h. 20 m. matin.
11 — 30 — —
1 — 30 — soir.
7 — 40 — —

Arrivées à Poitiers :
10 h. 30 m. matin.
4 — 30 — soir.
9 — 7 — —
11 — 41 — —

Départs de Poitiers :
5 h. 50 m. matin.
10 — 45 — —
12 — 30 — soir.
6 — 20 — —

Arrivées à Saumur :
9 h. 37 m. matin.
3 — 30 — soir.
7 — 39 — —
11 — 18 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JUIN 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre. . .	68 10	» »	» 15
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	99 »	» »	» »
5 % jouiss. novembre	105 70	» »	» 20
Obligations du Trésor, t. payé.	490 »	1 25	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230 »	1 »	» »
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	492 50	» »	2 50
— 1865, 4 %	503 »	» »	» 50
— 1869, 3 %.	374 75	1 75	» »
— 1871, 3 %.	357 50	» »	1 »
— 1875, 4 %.	481 50	» »	» »
Banque de France, j. juillet. .	3640 »	» »	20 »
Comptoir d'escompte, j. août.	665 »	» »	10 »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	360 »	» »	20 »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	348 75	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	720 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	720 »	» »	» »
Crédit Mobilier	165 »	» »	» »
Crédit foncier d'Autriche . . .	477 50	» »	» »
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	452 50	» »	» »
Est, jouissance nov.	596 25	» »	3 72
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	975 »	2 50	» »
Midi, jouissance juillet. . . .	772 50	» »	2 50
Nord, jouissance juillet	1277 50	10 »	» »
Orléans, jouissance octobre. .	1012 50	2 50	» »
Ouest, jouissance juillet, 65. .	643 75	» »	» »
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	» »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz.	1225 »	2 50	» »
Société Immobilière, j. janv. .	14 50	» »	» »
C. gén. Transatlantique, j. juill.	325 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	690 »	» »	1 25
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	570 »	» »	5 »
Société autrichienne. j. janv. .	561 25	» »	1 25
OBLIGATIONS.			
Orléans.	327 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	323 »	» »	» »
Est	315 »	» »	» »
Nord	327 »	» »	» »
Ouest.	324 »	» »	» »
Midi.	327 50	» »	» »
Deux-Charentes.	301 »	» »	» »
Vendée	257 50	» »	» »
Canal de Suez.	522 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1er mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — omnibus-mixte.
1 — 37 — soir, —
4 — 10 — — express.
7 — 17 — — omnibus.
10 — 37 — — omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 41 — — express.
12 — 38 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 44.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BIGNONEAU.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 26 juin 1876, le sieur Bignoneau, Albert, lithographe à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte, provisoirement au jour du jugement ; M. Jules Brière, négociant à Saumur, a été nommé juge commissaire, et M. Maubert, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait :
Le greffier,
(293) L. Bonneau.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GOIGOU.

Par jugement, en date du 26 juin 1876, le tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Goigou, marchand colporteur à Doué.

Le greffier,
(294) L. Bonneau.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ALEXANDRE COUTARD.

Par jugement du tribunal de commerce de Saumur, rendu le 12 juin 1876, l'union des créanciers de la faillite du sieur Coutard, Alexandre, marchand pépiniériste à Doué, a été dissoute, et le failli a été déclaré non excusable.

Le greffier,
(296) L. Bonneau.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DARNAULT.

Par jugement, en date du 12 juin 1876, rendu par le tribunal de commerce de Saumur, M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de la faillite du sieur Darnault, Armand, marchand de vins en gros à Saint-Florent, près Saumur, a été maintenu dans ses fonctions comme syndic définitif de ladite faillite.

Le greffier,
(297) L. Bonneau.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ NOEL ET DARNAULT.

Les créanciers de la faillite de la société Noël et Darnault, négociants en vins à Saint-Florent, près Saumur, sont invités à se présenter, le mercredi 28 juin 1876, à trois heures du soir, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour délibérer sur le maintien du syndic.

Le greffier,
(298) L. Bonneau.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MICHAUD.

Par jugement, en date du 12 juin 1876, le tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Michaud, Amédée, marchand de vins à Saumur.

Le greffier,
(295) L. Bonneau.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA MAISON-PRÉ

Située au lieu de ce nom, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Consistant en maison d'habitation, remise, écurie et jardin ; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n° 77, pour une contenance de 40 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. Bidault-Roussel, négociant à Saumur, ou à Me Méhouas, notaire. (269)

Etude de Me Charles PITON, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIÈRE

Le jeudi 29 juin 1876, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de Me Piton, commissaire-priseur, chez M. Binsse, rue Beaurepaire, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un très-beau mobilier.

Il sera vendu :

Ameublement de salon, composé de canapé, fauteuils, chaises, guéridons, meubles de fantaisie, étagères, tables de jeu, pendules, candélabres, flambeaux, glaces, tableaux, buffet-étagère, tables et chaises de salle à manger, lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, armoire à glace, chiffonnier, commodes, tables de toilette, beau linge, voiture d'enfant, tables, chaises, batterie de cuisine, bouteilles et fûts vides, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1876,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 11, et rue Bizard,

Avec écurie et remise.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à Me Méhouas, notaire. (266)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 17.

S'adresser à M. Meslet, ferblantier, rue de la Comédie. (286)

COMPTOIR COMMERCIAL

OFFICE GÉNÉRAL

DE

Représentation commerciale, de Contentieux, de Recouvrements et de Renseignements commerciaux.

Représentants dans toutes les villes de France, en Corse, en Algérie, au Sénégal, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Suisse, en Espagne, en Portugal, en Turquie, etc.

A partir du 24 juin 1876, M. G. DOUSSAIN, directeur général, aura son **bureau quai de Limoges, 42, à Saumur.** (281)

DOCTOR IN ABSENTIA

Les personnes désireuses d'obtenir, sans déplacement, le titre et le diplôme de docteur ou de bachelier, soit en médecine, en sciences, en lettres, en théologie ou philosophie, en droit ou en musique, peuvent s'adresser à Médicus, rue du Roi, 46, à Jersey (Angleterre), qui donnera gratuitement les informations nécessaires.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de *Bida*, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. **Grand Atlas universel**, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

PELOUZE et FREMY. **Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.

BREHM. **La Vie des animaux**, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 198 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées. 9 gros vol. in-8° jésus. 100 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 50 fr.

MICHAUD. **Biographie**, 45 volumes in-8°. 360 fr.

MARTIN (Henry). **Histoire de France**, 17 vol. in-8° avec gravures. 148 fr.

LAMARTINE. **Correspondance, Mémoires et Poésies**, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50

LAROUSSE. **Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle**, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.

DURUY. **Histoire de France populaire et contemporaine**, 8 vol. in-4° illustr. 60 fr.

SEGUR (de). **Histoire universelle**, 7 vol. 37 fr. 50

DANGEAU. **Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV**, 19 vol. in-8°. 114 fr.

LUYNES (de). **Mémoires sur la cour de Louis XV**, 17 vol. in-8°. 102 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 44 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LA SITUATION

ET

FIGARO FINANCIER

DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : **10** fr. par an ; — 3 mois, **3** fr.

Séparément : **Situation**, **8** fr. par an ; — 3 mois, **2** fr.
Figaro, **6** fr. par an ; — 3 mois, **1** fr. **50**.

Les deux journaux, paraissant, l'un le *Jeudi*, l'autre le *Dimanche*, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.

Les porteurs de titres, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, *presque au jour le jour*, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements : *Un seul numéro par semaine ne suffit plus.*

Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit deux journaux pour le prix d'un seul.

Renseignements demandés envoyés sans frais.

On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue *Vivienne*, Paris.

TRAITEMENTS LES PLUS EN RENOM

MALADIES DE LA PEAU *Eczémas, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres*, etc., guéris sûrement par la **Pommade Souveraine** de *Carré*, pharmacien à Bergerac et Tours. 2 fr. 50 le pot. A Saumur, Besson, ph.

HERNIES Chutes et déviations de matrice. **Guérison radicale en 8 jours**, *sans bandages*, par le spécifique de **Fleury**, pharm. au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adultes, 30 fr., pour enfants, 20 fr.

Dernier mot du progrès. **LE BIBERON-POMPE MONCHOVAUT** récemment inventé, est le **seul** qui n'échauffe pas, et n'épuise pas les enfants parce qu'il est **le seul** *qui imite parfaitement le sein de la mère*, attendu que le **lait monte toujours**, *sans aucun effort de succion*, et **qu'il ne redescend pas.**—Approuvé par les Sommités médicales. — **Il est garanti. — L'essayer avant de l'acheter.**—Dépôt général, à Paris, **Pharmacie centrale de France**, 7, rue de Jouy. — La fabrique à Laon, envoi **franco** le prospectus détaillé contre un timbre de 5 cent.; et dans les villes sans dépôt, **un biberon-pompe soigné**, en caoutchouc blanc ou noir, **avec pièces de rechange**, contre **2 fr. 50.**

On demande un dépositaire, à Saumur, pour le Biberon-Pompe Monchovaut. (214)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.